

COMPTE-RENDU SOMMAIRE
Séance publique du conseil municipal du 7 juin 2022

SÉANCE DU 07 JUIN 2022	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		
	L'an deux mil vingt-deux, le sept juin à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Val d'Anast, s'est réuni salle du conseil municipal, en session ordinaire, sous la présidence de M. Pierre-Yves REBOUX, Maire, après avoir été convoqué le 31 mai 2022, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.		
	Membres en exercice : 29	Présents : 23	Votants : 28
Présents	M. ALIAGA, S. BASLÉ, I. BRANTONNE, A. CHAUVIN, S. DENIER, G. EDET A. FÉVRIER, A. GIZARD, G. HOUSSIN, C. JUILLET, R. JUTEL, C. LAMY, C. LEBRETON, L. LELIÈVRE F. LETORT, F. LOYER, C. MARTIN, B. PAUMIER, P-Y. REBOUX, E. ROGER, J-M. RUS, Q. TIZON, J-C TROCHET.		
Absent.e(s)	F. GUILLOUËT.		
Absent.e(s) excusé.e(s)	Pouvoirs : F. ADAM à P-Y REBOUX - A. CASOL à F. LETORT - H. LEBRETON à C. LEBRETON - I. NICOLAS à L. LELIÈVRE - M-P. SALMON à F. LOYER.		
Conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T - nomination d'un secrétaire de séance : S. BASLÉ.			

1- A l'unanimité, le conseil municipal adopte le procès-verbal du conseil municipal du 2 mai 2022.

2- Travaux d'assainissement du cœur de bourg (rues de Guer, du Frère Cyrien, de l'Eglise et de Campel) : attribution du marché de travaux

A la majorité (2 abstentions : M. ALIAGA et C. LAMY), le conseil municipal :

- Attribue le marché de travaux à l'entreprise ayant présentée l'offre économiquement la plus avantageuse, conformément au rapport d'analyse des offres du maître d'œuvre, à savoir le groupement d'entreprises CISE TP / SURCIN TP pour un montant total de 572 486,44 € HT ;
- Autorise le Maire à signer le marché de travaux avec l'entreprise désignée ci-avant, à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

3- Réfection du Groupe scolaire Cousteau : attribution des marchés de travaux

A l'unanimité, le conseil municipal :

- Attribue le marché de travaux du lot 1 « Peinture – Sols souples » à l'entreprise ayant présentée l'offre économiquement la plus avantageuse, conformément au rapport d'analyse de l'offre du maître d'œuvre, à savoir l'entreprise SARL CADEC pour un montant total de 214 043,63 € HT ;
- Déclare le lot 2 « Plafonds suspendus – Placards » infructueux afin de pouvoir consulter d'autres entreprises ;
- Autorise le Maire à signer le marché de travaux avec l'entreprise désignée ci-avant, à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

4 - Reversement IFER éolien et IFER photovoltaïque : sollicitation d'un fonds de concours

Nature des dépenses	Montant HT	Ressources	Montant HT
GROSSES REPARATIONS BATIMENTS COMMUNAUX	17 546,50 €	FONDS DE CONCOURS VHBC	30 299,50 €
MODERNISATION VOIRIE	38 129,85 €	FONDS PROPRES	32 754,91 €
TRAVAUX DE RENOVATION 22 RUE DE GUER PETITE SALLE	7 378,06 €		
TOTAL	63 054,41 €		63 054,41 €

A l'unanimité, le conseil municipal :

- Sollicite le fonds de concours IFER pour 2022 d'un montant de 30 299,50 € auprès de VHBC conformément aux modalités exposées et au plan de financement ci-dessus ;
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



5 - Acquisition à titre gratuit du bien cadastré AC 257

A l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve l'acquisition à titre gratuit du bien cadastré AC 257 auprès du Centre Eugène Marquis ;
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

6 - Don au profit du Centre Eugène Marquis de Rennes

A l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve le don de 216 € au profit du Centre Eugène Marquis de Rennes ;
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

7 - Réaménagement du prêt structuré Bonifix n° 87110318000 souscrit auprès de la Caisse d'épargne Bretagne Pays de Loire

Type de taux	Durée	Montant refinancé	Taux d'intérêt maximum	Périodicité	Prochaine échéance	Base de calcul des intérêts	Amortissement	Commission
Taux Fixe	15 ans maximum	758.185,24 € maximum	Taux fixe maximum de 1,74%	Trimestrielle	25/09/2022	30/360	Progressif	500 €

A l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve le réaménagement de l'emprunt Bonifix n° 87110318000 souscrit auprès de la Caisse d'épargne Bretagne Pays de Loire aux conditions définies ci-dessus ;
- Autorise le Maire à signer le contrat de prêt de refinancement réglant les conditions de ce réaménagement ;
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

8 - Procès-verbal de mise à disposition d'un bien communal à VHBC pour l'exercice de la compétence action sociale

A l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve les termes de ce procès-verbal de mise à disposition d'un bien communal à VHBC pour l'exercice de la compétence action sociale ;
- Autorise le Maire à signer cette convention, tout document relatif à cette décision, et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

9 - Dynamisation du centre-bourg – Aménagement de l'îlot urbain « rue de Paris » secteur Est

A l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve la vente par l'EPF Bretagne à NEOTOA de la parcelle de 948 m² pour la construction de 4 logements locatifs sociaux ;
- Autorise NEOTOA à construire sur les terrains concernés et de l'habiliter à effectuer toutes les démarches utiles pour obtenir les autorisations nécessaires ;
- Permet à NEOTOA de prendre possession des lieux de manière anticipée pour y mener les études et investigations nécessaires ;



- Entreprind les travaux de viabilisation de la parcelle pour l'accueil des 4 logements et de dire que le planning des travaux de viabilisation et l'implantation des coffrets des concessionnaires et des branchements d'Eaux Usées (EU) et d'eaux pluviales (EP) sera décidé en concertation avec NEOTOA ;
- Autorise la cession par l'EPF Bretagne à NEOTOA de la parcelle viabilisée de 948 m² au prix de 20 000 € HT ;
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

10 - Achat de capteurs CO2 en milieu scolaire : demande de subvention

A l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve la demande de subvention auprès de l'Etat pour l'acquisition de capteurs CO2 destinés au milieu scolaire dans l'enseignement public ;
- Autorise le Maire à signer le formulaire de demande de subvention, tout document relatif à cette décision, et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

11 – Modification du tableau des emplois et des effectifs permanents

A l'unanimité, le conseil municipal :

- Adopte les propositions du Maire ;
- Modifie en conséquence le tableau des emplois et des effectifs ;
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

12 - Travaux d'aménagement du cœur de bourg de Maure-de-Bretagne : acquisition du bien cadastré AC 32 pour l'aménagement d'un lieu de mémoire (déplacement du monument aux morts)

A l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve, dans le cadre de l'aménagement du lieu de mémoire, l'acquisition du bien cadastré AC 32 auprès de Madame DANET ;
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

13 - Solidarité avec la population ukrainienne : don de 845 € au FACECO après le concert pour la paix de Govrache au Rotz

A l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve le don de 845 € au FACECO en solidarité avec la population ukrainienne ;
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,
Pierre-Yves REBOUX

